# Des mécanismes structurants pour le milieu

Le Ministère entend maintenir son concours financier aux institutions muséales sous forme de soutien au fonctionnement ou d'aide aux projets. Il compte intervenir par des actions ciblées visant l'ensemble des établissements dans le but d'assurer une muséologie vive et active.

## • Mécanisme de reconnaissance

Il instaure à cet effet un mécanisme de reconnaissance des institutions muséales qui est accessible à toutes, qu'elles soient soutenues ou non pour leur fonctionnement. L'attribution d'un « sceau de qualité » découlera de la performance de l'institution et non d'un engagement financier du Ministère envers elle.

## Soutien au fonctionnement

Le Ministère maintient, à des fins de consolidation et de façon prioritaire, son soutien au fonctionnement dans le cas des institutions qui y avaient déjà droit. Par ailleurs, par suite de l'application du mécanisme de reconnaissance, les établissements reconnus seront admissibles à une aide aux projets et, selon la disponibilité des crédits, au soutien au fonctionnement.

### • Plan triennal de financement

Le Ministère adopte un plan de financement triennal destiné aux institutions subventionnées pour leur fonctionnement et aux musées d'État.

# La mise en œuvre de la Politique muséale

Dans une première phase de mise en œuvre de la Politique muséale, le Ministère affecte les crédits que l'État lui a octroyés pour soutenir prioritairement un programme de renouvellement des expositions.

Ce programme, selon les volets, s'adresse aux établissements soutenus au fonctionnement et aux institutions reconnues. Il contribuera à actualiser les produits et les activités offerts aux visiteurs.

De nouvelles générations d'expositions permanentes verront le jour, ce qui permettra de revoir les approches.

Des expositions temporaires seront présentées en partenariat et d'autres partiront en tournée pour dynamiser le réseau grâce à une programmation diversifiée.

Quant au développement international, le programme encouragera la présentation de productions québécoises à l'étranger et, d'autre part, il favorisera l'accueil d'expositions d'importance venant de l'extérieur.

Le tout contribuera au cours des prochaines années à l'enrichissement collectif des citoyens.

Visitez notre site Internet : www.mcc.gouv.qc.ca

Ministère de la Culture et des Communications 225, Grande Allée Est Rez-de-chaussée, bloc A Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : (418) 380-2300



## Une politique muséale :

Les institutions muséales sont un formidable outil de développement éducatif, social, culturel et économique. Nanties de cette capacité de nourrir la culture de la collectivité, elles constituent et sauvegardent un patrimoine qu'elles soumettent à l'appropriation des citoyens.

Le ministère de la Culture et des Communications entend donc instaurer des mesures privilégiées afin d'appuyer la consolidation du réseau muséal et de reconnaître l'excellence des établissements performants qu'il réunit.

Étape importante dans l'évolution de la muséologie québécoise, l'adoption de la première politique muséale québécoise a, de plus, permis de faire le point sur la situation des institutions muséales au Québec. Malgré les efforts et la mobilisation des différents intervenants, le milieu muséal souffre d'essoufflement.

La Politique, qui résulte d'une vaste consultation des gens du secteur explore de nouvelles avenues en vue de répondre au besoin de relance de ce milieu en perpétuelle transformation. Elle fait état des éléments qui ont fait consensus.

## Une politique muséale

La Politique muséale s'adresse aux établissements d'un réseau qui comprend musées, centres d'expositions et lieux d'interprétation répartis sur l'ensemble du territoire. L'histoire (y compris l'archéologie), les arts, les sciences et la technologie sont les principaux domaines représentés. Les trois musées d'État et le Centre de conservation du Québec sont également interpellés.

La Politique identifie des partenaires précieux du milieu parmi les diverses instances, dont les municipalités et certains ministères, notamment ceux de l'Éducation, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du Tourisme, de la Solidarité et de l'Emploi, etc.

# La Politique muséale : une approche renouvelée

La politique muséale repose sur des actions qui touchent l'ensemble du réseau. Sans minimiser la valeur d'une approche par fonctions (conservation, administration, diffusion, etc.), le Ministère préconise plutôt une approche globale, axée sur des actions horizontales (la place du citoyen, l'expertise du milieu, le réseautage, etc.). Ainsi, les établissements pourront disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour établir leurs propres priorités en matière de fonctions muséales, de mesures et de moyens privilégiés.

Cette approche souscrit de plus au principe de la modulation qui favorise souplesse et adaptation au milieu. Le Ministère entend y recourir principalement dans la mise en œuvre de la Politique qui prendra en considération certaines particularités : l'éloignement, le thème (ex. : le patrimoine industriel) ou la singularité (ex. : la muséologie autochtone).

En tant qu'accompagnateur, le Ministère encouragera la concertation interministérielle. Cela permettra d'accélérer le maillage entre divers intervenants et facilitera la concrétisation de projets essentiels à la consolidation du réseau et à sa reconnaissance.

Le nouveau cadre d'intervention du Ministère est centré sur la responsabilisation des établissements ainsi que sur la participation des partenaires publics et privés. Il suppose également que les intervenants s'entendent afin d'évoluer et de progresser sur la base de cinq grandes orientations assorties chacune d'enjeux et d'un plan d'action.

## Les cinq orientations de la Politique muséale

## · Les citoyens d'abord

Au centre de l'action muséale, il y a les citoyens. La Politique muséale repose sur les bienfaits qu'ils en retireront dans un objectif d'appropriation du savoir et de la culture, de démocratisation et d'élargissement des pratiques de loisir culturel.

Le plan d'action repose sur le renouvellement des activités muséologiques (ex. : expositions, activités éducatives et culturelles, etc.). Il favorise le renforcement de la synergie entre les activités, les produits et les stratégies de communication.

## • Cap sur l'expertise

Les ressources humaines sont le cœur des institutions muséales. Celles-ci doivent pouvoir compter sur une main-d'œuvre de qualité, expérimentée et stable pour atteindre leur plein rendement, se développer et évoluer vers l'excellence.

Le plan d'action encourage l'instauration d'une stratégie de stabilisation des ressources humaines et de redressement des conditions d'emploi. Il privilégie le ressourcement et le perfectionnement du personnel.

### Une institution muséale dans la communauté

Les institutions muséales sont des lieux d'expression et de partage pour la collectivité. Partenaires actifs du développement social, touristique et économique de leur région, elles contribuent à améliorer la qualité de la vie culturelle des visiteurs qu'elles accueillent.

Le plan d'action met l'accent sur l'intensification et la diversification des rapports de partenariat à l'initiative des institutions muséales dans leur milieu.



## • La force du réseau muséal

Le réseau muséal doit continuer à se consolider et à se dynamiser pour que les établissements qui le constituent occupent une place prépondérante au cœur de la société.

Les liens tissés, les collaborations réalisées, les échanges entretenus avec les pairs les fortifient. Ce raffermissement de la concertation et du réseautage est profitable à tous : aux établissements, aux partenaires locaux, et surtout aux citoyens.

Le plan d'action favorise la mise en place d'un réseau plus fonctionnel où les activités de consolidation et de dynamisation renforceront l'équilibre et la cohésion des présences sur le territoire.

### • Direction le monde

Demeurer dans le peloton de tête des établissements performants constitue un enjeu fondamental. L'ère de l'information aidant, un nouveau regard planétaire embrasse le champ de la culture. Il devient donc important de s'intéresser aux pratiques d'excellence instaurées ailleurs et d'assurer le rayonnement de nos expertises sur la scène mondiale.

Le plan d'action favorise la visibilité et la présence de nos réalisations et de notre expertise à l'étranger. Il encourage les échanges bilatéraux et multilatéraux, ainsi que l'accueil de manifestations issues d'autres communautés à travers le monde.